

AR Prefecture

047-214702334-20230703-044_2023-DE
Reçu le 04/07/2023



DÉLIBÉRATION N°044/2023

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 Juillet 2023

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZERE Gilles.

Date de la convocation : 27/06/2023.

Date de la publication : 27/06/2023

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS.

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. et Mmes BAGES-LIMOGES Carine, BELLOC Brigitte, CAPRAIS Dominique, DE MARCHI Céline, DILMAN Patrick, DUBERNET Thierry, FABRE Sylviane, JADAS Christian, LAGAÜZERE Gilles, RESSIOT Didier, SICARD Christine, BROUILLON Monique, CAMBE Thierry, COUZIGOU Laurent, VALADE Pierre, POLONI Pascal et MOHAND O AMAR Abdelbaki.

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme MACHEFE Thomas, MILANESE Antoine, ALLARD Aurélie, DALL'ANESE Lisa, RESSES Lisa.

Absents : Mme TILLOS Marie Hélène.

Procuration : M. MACHEFE Thomas à Mme BROUILLON Monique
M. MILANESE Antoine à Mme SICARD Christine
Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte
Mme DALL'ANESE Lisa à Mme BAGES-LIMOGES Carine
Mme RESSES Lisa à M. MOHAND O AMAR Abdelbaki.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 17
Procurations : 5
Votants : 22

Pour :17
Contre :5
Abstention :22

AR Prefecture

047-214702334-20230703-044_2023-DE
Reçu le 04/07/2023

**DÉLIBÉRATION N° 044/2023 OBJET : CONVENTION PHOTOCOPIEURS MAIRIE ET ECOLE
ELEMENTAIRE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à l'expiration des 2 contrats fin juin 2023 avec la société iDburo, concernant les copieurs de l'école élémentaire et de la mairie, il y a lieu de procéder au remplacement de ces matériels.

Après étude et analyse des différents devis, il a été décidé de passer une convention avec la société iDburo, comprenant la location et la maintenance de ces deux copieurs-imprimantes numériques, pour un loyer de 167 € HT/mois et un tarif par copie noir et blanc de 0.004 € pour mille et de 0.04 € pour mille couleurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DECIDE :

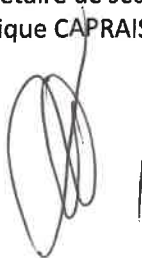
- **D'accepter** l'offre de location et de maintenance avec la société ID BURO,
- **D'accepter** le contrat de maintenance d'ID BURO, d'un montant de 0. 004 € H.T. par copie noir et blanc et 0. 04 € par copie couleur.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le présent contrat de maintenance et de loyer, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision,

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 04/07/2023 et de l'affichage en date du 04/07/2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Sainte Bazeille, le 04/07/2023
Extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.